

### Edit'Eau

#### Le mot du président

Notre fédération a pour mission de coordonner dans le département l'important travail mené par les responsables et adhérents de chacune des 30 AAPPMA dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques. Malgré cette année 2020 compliquée, nous avons pu et su mener des actions sur le terrain dont certaines vous sont présentées dans cette lettre d'information.

Je ne peux que terminer ce court propos par « Plus que jamais, avec nos différences et sensibilités, restons unis, solidaires et respectueux ».

Je vous souhaite de belles sorties de pêche en 2021 dont nous pouvons être aussi des acteurs par nos comportements individuels et / ou collectifs et le respect des règles sanitaires.

Le président, Lionel MARTIN

### Evolution au lac du Bouchet en 2021

La Fédération a souhaité relooker la réglementation pêche au Lac du Bouchet ainsi que les conditions d'accès.

Pour les détenteurs d'une Carte de Pêche Annuelle Majeure 2021 Haute-Loire ou Interfédérale, le Lac du Bouchet sera accessible toute l'année, de janvier à décembre avec un supplément :

- Supplément « Journalier » : 15 €
- Supplément « Journalier sans Tuer » : 10 €
- Supplément « Annuel » : 80 €

La gratuité sera accordée au Lac du Bouchet pour les pêcheurs mineurs titulaires d'une carte de pêche annuelle « Découverte » -12 ou « Mineure » - 18 ans

Pour les autres pêcheurs ne disposant pas de ces cartes (citées plus haut), les tarifs seront les suivants :

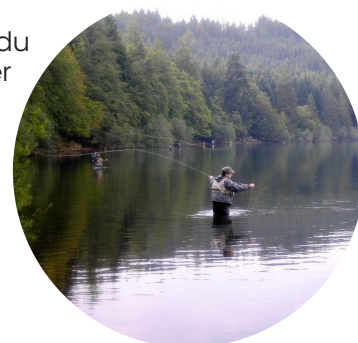
- Permis Journalier « Lac du Bouchet » : 20 €
- Permis Annuel « Lac du Bouchet » : 130 €

Les 2 saisons de pêche seront conservées dans l'état d'esprit initial mais il n'y aura pas de tarifs différents en fonction des saisons et le permis annuel couvrira toute l'année, de début janvier à fin décembre !

- Une saison de pêche « GRAND PUBLIC » (toutes techniques) du 9 Janvier au 29 Août 2021
- Une saison de « PÊCHE SPORTIVE » du 4 septembre au 31 décembre 2021, pêche aux leurres artificiels uniquement dont la mouche.

Les différents suppléments seront disponibles dans les options sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr) à partir du 15 décembre. Les permis en version papier le seront chez nos dépositaires habituels début Janvier 2021.

Un jeu concours sera diffusé du 15 décembre au 15 janvier prioritairement à destination des jeunes (18-30 ans) ; les modalités seront plus détaillées mi-décembre sur notre site internet.



## Parcours Trophée sur la Loire

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire, en partenariat avec le groupement UHLA (Union Halieutique Loire Amont qui regroupe les AAPPMA de Goudet, du Pont de Chadron et du Puy en Velay), ont mis en place un parcours « Trophée » en deuxième catégorie sur la Loire sur le secteur de Coubon (voir le panneau d'illustration). Ce nouveau parcours est en place depuis le 21 septembre 2020 ! C'est un bel exemple réussi de projet mené conjointement entre plusieurs A.A.P.P.M.A. sur le même bassin versant.

L'objectif principal de ce parcours est de proposer aux titulaires d'une carte de pêche de Haute-Loire, ou d'une carte interfédérale, un parcours automnal avec des salmonidés de belles tailles et des ombres, ouvert à toutes les techniques toute l'année et en réciprocité totale.

Le parcours se situe sur la Loire du pont de COUBON au gué de l'usine de Charentus, soit près de 2 km de terrain de jeu alternant rapides, radiers, plats courants et fosses profondes !

En tant que parcours « Trophée », son intérêt réside dans le fait que les poissons grossissent et restent dans la Loire pour une pêche sportive, toutes techniques, sur des gros salmonidés sauvages (Truites Farios) ou introduits (Truites arc en ciel).

La réglementation de ce parcours est la même que sur l'ensemble du linéaire géré par l'entente des A.A.P.P.M.A. du groupement UHLA avec l'utilisation d'hameçons simples :

- QUOTA SALMONIDES 4 TRUITES MAXIMUM PAR JOUR ET PAR PECHEUR ET ZERO OMBRE COMMUN
- TAILLE LEGALE DE CAPTURE FENETREE ENTRE 25 CM ET 35 CM maximum pour les truites

Pour la mise en place de ce parcours Trophée, c'est plus de 500 truites Arc en Ciel de belle taille et de qualité qui ont été déversées avec l'aide des bénévoles des A.A.P.P.M.A. La taille de ces poissons est comprise entre 38 cm et 50 cm. Ceux-ci doivent donc être obligatoirement remis à l'eau.

Ces poissons sont financés par le groupement UHLA et la Fédération de pêche de Haute-Loire pour un coût estimé à 3 200,00 € TTC.

A cette époque de l'année le prélèvement de truites Farios n'est pas autorisé jusqu'à l'ouverture prochaine en mars 2021, dans le respect de la taille légale de capture et les techniques autorisées.

Nous vous invitons à venir découvrir cette nouveauté et nous remercions par avance les pêcheurs qui sauront respecter la réglementation ainsi que les poissons présents pour le plaisir de tous.



## Projet mise à l'eau au barrage de Lavalette

La Fédération s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la mise à l'eau au barrage de Lavalette. Ce projet est engagé. Malheureusement les conditions climatiques n'ont pas permis l'an dernier de réaliser un relevé topographique comme initialement prévue. En effet, après un épisode pluvieux, le barrage est rapidement remonté. Ce travail sera réalisé dès que les conditions le permettront. La phase suivante sera l'étude ainsi que le chiffrage précis du coût.

Nous espérons que ce travail pourra se faire prochainement. Les travaux pourront être réalisés ensuite dès que possible.

Sur ce dossier un financement a été sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la FNPF.



## Du côté des AAPPMA

### Renouvellement des dirigeants des A.A.P.P.M.A. et Fédération : reporté d'une année

Alors que nos A.A.P.P.M.A. et notre Fédération avaient œuvré pour organiser tant bien que mal les Assemblées Générales électorales au sein des A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire, la Fédération Nationale de la Pêche en France nous a informé du report d'une année pour les renouvellements des mandats du réseau associatif.

En effet, après consultation des fédérations, les difficultés étaient trop importantes pour une bonne organisation des Assemblée Générale au sein des A.A.P.P.M.A. cet automne. Cette situation est évidemment liée à la crise sanitaire.

Il faudra donc attendre la fin de l'année 2021 pour procéder au renouvellement des dirigeants des A.A.P.P.M.A. puis de la Fédération (début 2022). Il reste à espérer que les personnes qui avait été mobilisées, sollicitées et motivées pour prendre des responsabilités au sein de nos structures seront toujours aussi disponibles l'année prochaine. Cela laissera peut-être un peu plus de temps de réflexions aux personnes susceptibles d'intégrer notre réseau.

**APPEL À CANDIDATURE**  
**L'AVENIR DE LA PÊCHE, C'EST VOUS !**

Le renouvellement des mandats dans les structures associatives de pêche, *c'est maintenant !*

**Reporté**

Photo : Laurence Maignien - FNPF

## Réglementation pêche 2021

Suite aux sollicitations de l'administration en charge de la police de la pêche, la Fédération de Haute-Loire a travaillé en collaboration avec les A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire pour proposer une réglementation de la pêche de loisirs simplifiée en 2021. Ces évolutions tiennent compte des avis techniques, des données biologiques disponibles et des possibilités offertes par le Code de l'Environnement. Les A.A.P.P.M.A. se sont impliquées dans ce processus.

Les quotas et les tailles légales de capture ont été revus sur de nombreuses rivières. La réglementation sur les plans d'eau a également fait l'objet d'un travail particulier qui sera amené à se poursuivre en 2021 notamment au niveau des règlements intérieurs des plans d'eau classés en « eau close ». La limite 1ère et 2ème catégorie sur la Loire a été modifiée pour une identification plus simple.

Concernant la réglementation 2021, l'administration a reconnu les avancées visant une simplification mais elle est restée intransigeante sur l'arrêté préfectoral 2021 qui ne reprendra que des mesures prévues dans le Code de l'Environnement.

Il est aussi à noter un renouvellement des réserves de pêche pour la période 2021/2023.

Tous ces textes et informations réglementaires seront disponibles sur notre site internet [www.pechehauteloire.fr](http://www.pechehauteloire.fr) et seront repris dans le dépliant annuel.

## Agenda

Samedi  
09/01

Ouverture de la saison Grand Public au lac du Bouchet

Samedi  
27/02  
Dimanche  
28/02

Salon international de la mouche artificielle SANAMA (selon les conditions sanitaires)

Samedi  
13/03

Ouverture de la pêche en 1ère catégorie

du  
09/04  
au  
11/04

Carrefour national de la pêche et des loisirs CNPL (selon les conditions sanitaires)

Samedi  
24/04

Ouverture de la pêche du brochet en 2ème catégorie

Samedi  
15/05

Ouverture de la pêche de l'ombre commun

Samedi  
05/06

Ouverture de la pêche du sandre en 2ème catégorie



Rédaction et photos :  
Fédération de pêche de Haute-Loire

Conception :  
ARPARA  
Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de :

